

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Présents : M. VILLEMAGNE Michel - Mme VAREILLE Nadège - M. MARCAILLOU Patrick - Mme VINDRIEUX Cécile - M. GAUTHIER Christophe - M. MARMEYS Michel – Mme BOUCHARDON Isabelle – M. CROS Laurent – Mme CROZE Blandine - M. CHANTRE Éric – Mme ARSAC Brigitte – M. LESCAILLE Bernard – Mme GUILLOT Priscilla – M. CHALANCON Anthony.

Absents : Mme CHOMARAT Sandrine - M. FAURIE Romain (donne pouvoir à M. MARCAILLOU Patrick) - M. NOIR Benjamin - Mme PONTON Carine (donne pouvoir à M. CROS Laurent) – Mme SOUBEYRAND Laura (donne pouvoir à Mme VINDRIEUX Cécile).

Secrétaire de séance : M. CROS Laurent.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 août 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 août 2023 est adopté.

Délibération n°2023-055 Désignation des représentants de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
(5-3 désignation de représentants)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les conseillers municipaux suivants comme membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

- Délégué titulaire : M. VILLEMAGNE Michel.
- Délégué suppléant : M. CROS Laurent.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-056 Précision et modification des noms des acquéreurs pour les parcelles du Chiniac
(3-2 Aliénations)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

- * APPROUVE la cession de la parcelle BO147 à M. Lafont Pierre-Henri, M. Lafont Arthur, et Mme Lafont Camille en lieu et place de M. Lafont Philippe.
- * APPROUVE la cession de la parcelle BO506 à M. Lafont Pierre-Henri, M. Lafont Arthur, et Mme Lafont Camille en lieu et place de la SCI du Garay Chomette.
- * PRÉCISE que les autres conditions fixant la cession des parcelles BO147 et BO506 demeurent inchangées.
- * AJOUTE que cette délibération modifie les délibérations n°2021048 et n°2023035 en ce sens
- * AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-057 Convention d'assistance technique aux collectivités
(8-3 Voirie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- * De recourir à cette proposition d'assistance technique en matière de voirie,
- * D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec le SDEA,
- * D'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Pour : 17

Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-058 Déclaration de sous-traitance dans le marché de construction du skatepark
(1-1 Marchés publics)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

* ACCEPTE la déclaration de sous-traitance présentée par le mandataire du groupement représenté par l'entreprise VAL RHÔNE TP pour un montant de 10 852.10 euros HT concernant les travaux de dallages horizontaux et cheminement.

* AJOUTE que cette sous-traitance est confiée à l'entreprise ELIDAL.

* AUTORISE le Maire à signer l'acte spécial de sous-traitance.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-059 Convention de mise à disposition d'un bien immobilier avec le centre socioculturel
(3-3 Locations)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}. - De conclure une convention de mise à disposition de l'immeuble sis 225 et 235 rue Jacques Dondoux, propriété de la commune, à l'association de gestion du centre socioculturel l'Odyssée aux conditions suivantes :

- convention d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024;
- mise à disposition gratuite (un calcul de la mise à disposition est effectué chaque année);
- remboursement des charges locatives
- dépôt de garantie sans objet.

Article 2. - D'autoriser M. le Maire à passer la convention de mise à disposition correspondante et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution de cette convention.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-060 Convention de mise à disposition de terrains municipaux destinés à être utilisés par l'école pour le projet d'école dehors
(8-1 Enseignement)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

* APPROUVE la convention de mise à disposition gratuite telle que présentée

*AUTORISE le Maire à signer la convention.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention: 0

Délibération n°2023-061 Conventions d'utilisation d'un terrain privé destiné à être utilisé par l'école pour le projet d'école dehors
(8-1 Enseignement)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

* APPROUVE la convention de mise à disposition gratuite telle que présentée

*AUTORISE le Maire à signer la convention.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention: 0

Questions diverses

Prochaine séance du Conseil Municipal le 9 novembre 2023.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

À Saint-Agrève, le 3 octobre 2023

Le Maire

Michel Villemagne

